



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-090 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 12 juillet 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, C. STELLA, N. TAMBORINI.

**Représentés :** B. SARRAT, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

**Absents :** J-L. BALLY, N. CHARLETY, A. COLLIN, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Ghislaine FAVRE.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Vente de la maison des Gorges à Monsieur Sébastien DREVON**

---

Rapporteur : Martine Chasson

**EXPOSE :** la Commune de Voiron est propriétaire depuis 1977 d'un ensemble immobilier situé dans le secteur des Gorges à Voiron, appartenant autrefois aux Papeteries de Voiron et des Gorges.

Parmi ces biens figure une maison d'habitation, longtemps occupée à titre personnel et exceptionnel en vertu d'accords passés à l'époque de l'acquisition. Cette maison est aujourd'hui vacante et en très mauvais état général.

Après une mise en vente, Monsieur et Madame Sébastien DREVON, ou toute société pouvant se substituer à eux, se sont portés acquéreurs du bien, en l'état, au prix de 108 000 euros (en attente de l'avis France Domaine).

La maison se situe au 114 Route des Gorges, sur la parcelle communale AI 75 d'une plus grande contenance, lieu-dit les Sarrazins. Elle se compose de trois niveaux et offre une surface d'environ 90 m<sup>2</sup>. Une partie du sol entourant la maison, une partie du bâtiment en ruine, ainsi que le chemin d'accès, seront également cédés aux acquéreurs. L'emprise, d'environ 2000 m<sup>2</sup>, fera ultérieurement l'objet d'un découpage par géomètre.

... / ...

**PROPOSITION :**

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du mardi 10 juillet 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à Monsieur et Madame Sébastien DREVON, ou toute société pouvant se substituer à eux, au prix de 108 000 euros,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (29 POUR)** - J-L. BALLY  
absent au moment du vote  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT